P-143 A

12 mai 2006

Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Habitat seniors (pour la construction de logements pour les aînés)».

Rapporteuse: M^me^ Marguerite Contat Hickel.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 28 juin 2005 qui l'a transmise à la commission du logement (voir *Mémorial* N° 20 du 8 novembre 2005, à 17 h). Cette dernière l'a examinée, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, lors des séances des 28 novembre et 12 décembre 2005, 13 février et 6 mars 2006. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Laurence Schmidlin, que la rapporteuse remercie pour sa précision.

Texte de la pétition (texte complet en annexe)

Pour la bonne lecture de ce rapport, voici les points principaux de cette pétition:

- en 2020, Genève comptera près de 85 000 personnes ayant atteint l'âge de 65 ans (soit près de 15% de la population genevoise);
- les projets d'établissements médico-sociaux (EMS) en construction ou à venir ne concernent que des personnes très dépendantes;
- il manque essentiellement des structures se situant entre le domicile privé et une institution.

En conséquence, les pétitionnaires, le Conseil des anciens, demandent aux autorités:

- de réaliser la construction de logements pour les aînés encore autonomes:
  - adaptés à leurs besoins;
  - permettant de vivre indépendants;
  - favorisant les échanges de proximité;
  - offrant sécurité et encadrement social;
  - proches des moyens de communication;
- d'intégrer dans les plans localisés de quartier et/ou dans toute nouvelle construction d'immeubles des appartements destinés aux aînés;
- d'étudier des solutions variées, adaptées aux spécificités genevoises;
- de fixer le prix des loyers en tenant compte d'une population bénéficiant de l'AVS et d'un deuxième pilier;

– de faire largement appel aux coopératives d'habitations, fondations pour la promotion de logements sociaux, caisses de pensions, investisseurs privés et sponsors.

Cette pétition, lancée à l'occasion du Salon des aînés, en mai 2005, a récolté 500 signatures et a été adressée le 17 juin 2005 au Grand Conseil et au Conseil municipal. Elle a été traitée simultanément avec la motion M-530, «Pour des étages familiaux intergénérationnels dans les immeubles de la Ville de Genève», par la commission municipale du logement qui a auditionné en grande partie les mêmes personnes pour les deux objets.

Séance du 28 novembre 2005

Audition de M. Eric Sublet, président du Conseil des anciens, et de M^me^ Monique Python, responsable du projet Habitat seniors

M. Sublet introduit le Conseil des anciens. Créé en 1995 par la Ville de Genève, comme un pendant au Parlement des jeunes, il est un organe consultatif, de réflexion et de concertation. Ouvert à tous dès l'âge de 55 ans, il se veut indépendant de toute tendance politique et confessionnelle. Les buts du conseil sont de valoriser le potentiel d'expérience des aînés, promouvoir leur place dans la société et favoriser la participation des aînés à la vie des communautés locales. Au sujet des membres et de la structure, M. Sublet précise que le conseil comprend 80 membres, dont plus d'une cinquantaine prêts à participer véritablement aux projets. Il se réunit quatre fois par an et le comité, composé de six membres, une fois par an. Travaillant en groupes de quatre à cinq membres autour de thèmes précis, le conseil compte parmi ses réalisations la publication d'une brochure sur l'accès à la retraite, la création d'une bourse du bénévolat ou encore la renégociation de tarifs préférentiels avec les Transports publics genevois. On lui doit aussi la création, six mois auparavant, d'une Plate-forme des associations d'aînés regroupant une douzaine d'associations d'aînés de Genève, parmi les 36 existantes, dont Pro Senectute, l'Avivo, le Mouvement des aînés. S'agissant du financement du Conseil des anciens, le président relève que ce dernier, qui ne perçoit pas de cotisations auprès de ses membres, est subventionné depuis dix ans par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève. Contrairement à Bâle, où un contrat lie une association d'aînés aux autorités, les consultations sont peu nombreuses (à deux reprises par les centres d'action sociale et de santé).

Le projet Habitat seniors a démarré il y a environ deux ans, à partir du constat suivant: il y a actuellement à Genève près de 60 000 personnes âgées de plus de 65 ans; dans quinze ans, il y en aura 80 000. Les gens arrivés à un âge avancé ont des problèmes de solitude et bénéficient de moins de soutien que précédemment.

La pétition du Conseil des anciens, qui a récolté 500 signatures, a été remise au Grand Conseil, qui a déjà entendu les pétitionnaires, et à diverses communes, dont Genève.

Mme Monique Python, responsable du projet, souligne que la Suisse a la seconde population la plus âgée au monde après le Japon. Présentation à l'appui, elle partage avec la commission un état des lieux des diverses structures existantes ou projetées: les Jardins du Rhône, situé aux Crêts-de-Vésenaz, constitué de quatre immeubles reliés par un garage souterrain; les Amandiers, au Petit-Saconnex, projet de résidence qui a démarré en 2000, mais dont les autorisations de construire n'ont pas encore été données et où il est prévu de faire des studios, des appartements et une structure EMS. Mme Python souligne que la construction de cet EMS a posé problème, parce que certaines personnes, allant en maison de retraite, refusaient d'habiter le même bâtiment que des personnes nécessitant une aide médico-sociale. Autre exemple, Confignon et l'immeuble de la Coopérative Inti construit en 2005: Pro Senectute y a acheté une part sociale pour un appartement de huit pièces destiné à accueillir cinq personnes âgées. Pour l'heure, seules deux personnes y habitent, car il n'est pas évident pour les personnes intéressées d'imaginer partager un espace commun, quand bien même ces dernières disposent chacune d'une chambre individuelle. Le Foyer carougeois, quant à lui, comprend 50 appartements de deux, trois ou quatre pièces, dont certains aménagés pour les chaises roulantes. Une personne est à la disposition des locataires 24 heures sur 24, engagée par la Ville de Carouge, qui joue à la fois le rôle de concierge et celui d'infirmière. Enfin, dernier exemple cité, la Résidence des Franchises qui présente les loyers les plus bas, en raison du fait que le terrain a été offert.

Mme Python commente aussi un tableau comparatif des loyers de quatre maisons de retraite (Trembley, Colladon, Jardins du Rhône et Franchises), avec les prestations y relatives (repas, assurances, nettoyage, etc.). Ayant procédé à une comparaison en égalisant les coûts, Mme Python relève qu'un studio coûte 3300 francs à Trembley et 1587 francs aux Franchises. C'est en partant de ces constats que le projet Habitat seniors s'est développé. Il ne s'agissait pas, pour le Conseil des anciens, de construire des immeubles, mais d'encourager les pouvoirs publics et les institutions privées à construire des logements destinés aux aînés encore autonomes. Suite au dépôt de la pétition, la commune de Meyrin a répondu qu'elle allait construire deux tours et huit petits immeubles à Champs-Fréchets; Carouge aurait aussi des projets dans ce sens, de même que Grand-Lancy et Vernier. Les pétitionnaires soulignent que ce dernier projet doit faire face à l'opposition de la population craignant la création d'un ghetto de personnes âgées.

A propos des EMS, Mme Python relève encore que 1100 personnes sont logées actuellement dans des appartements de type D2, alors que 3200 personnes sont

hébergées dans les 52 EMS existants. Elle constate encore qu'il existe des projets de rénovation et de construction de 32 EMS, destinés à des personnes très dépendantes et que le système des aides à domicile est très coûteux. Il manque à Genève des structures intermédiaires permettant aux personnes encore autonomes de profiter de leur indépendance aussi longtemps que possible et de cultiver des échanges de proximité dans leur quartier. Raison pour laquelle le conseil est d'avis qu'il faut construire des maisons de retraite au centre des quartiers, ce qui permettrait aux locataires de bénéficier de l'encadrement social (animation) et de se sentir en sécurité. L'idée promue par le conseil est d'intégrer dans les plans localisés de quartier la création d'appartements destinés à des personnes de plus de 65 ans. Le Conseil propose aussi d'examiner des solutions variées, adaptées aux spécificités genevoises, et de fixer les prix des loyers en tenant compte des aînés bénéficiant de l'AVS et du deuxième pilier. Cette dernière proposition permettrait de moins recourir à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Les pétitionnaires soulignent que Habitat seniors n'est pas un projet avec label social, qu'il doit rester à un niveau acceptable sans que l'on doive recourir à des subventions de l'Etat. Habitat seniors fait donc appel aux coopératives d'habitation, aux fondations pour la promotion d'habitats sociaux et aux caisses de pensions, aux investisseurs privés et sponsors et soutient, plus généralement, toute initiative visant à augmenter les logements à Genève.

Répondant aux questions des commissaires, les représentants du Conseil des anciens précisent que l'objectif n'est pas la médicalisation de ces structures, mais plutôt la présence d'animations, la proximité de gens plus jeunes qui pourraient aider les personnes âgées si quelque chose devait leur arriver. Ils relèvent encore que la formule de la coopérative permet à chacun de profiter de services communs. Donnant les exemples de Trembley (400 personnes en attente), les Jardins du Rhône (30 personnes en attente) et le Foyer carougeois (5 à 6 personnes en attente), ils constatent que les gens préfèrent néanmoins rester chez eux et qu'un autre type de construction, proposant un encadrement social et sécuritaire, doit être favorisé.

Sur le type d'aide souhaitée, M^me^ Python souligne que l'idée est de faire marcher la fraternité entre locataires. A propos de la formule des D2, qui, rappelle une commissaire, permettait aux locataires de prendre leur repas dans une salle commune et de disposer d'une infirmière sur place, M^me^ Python concède qu'il s'agissait d'une bonne formule pour les personnes âgées, mais celle-ci est tombée en désuétude. La meilleure formule n'est pas l'EMS, mais un lieu où des personnes de même condition se retrouvent et échangent dans des salles communes.

Sur la question de la concrétisation attendue et des étapes suivantes, M. Sublet pense qu'un groupe de travail devrait être formé afin de faire des propositions concrètes et de donner des directives. Ce groupe pourrait être

formé de la responsable du projet, d'autres représentants du Conseil des anciens, de la Plate-forme des associations d'aînés et des autorités. Il demande au Conseil municipal de considérer cette proposition de groupe de travail auquel il tient.

S'agissant du financement, M. Sublet insiste sur le fait que le groupe de travail proposé ci-dessus devrait arriver avec des idées claires, et il souligne qu'il a déjà eu des contacts avec une importante caisse de pensions de Genève qui a dit appuyer le projet.

A propos de l'audition des pétitionnaires par le Grand Conseil, M. Sublet dira que ce fut très productif et que les députés ont manifesté beaucoup d'intérêt. La pétition devrait être soumise au Conseil d'Etat (*n.d.l.r.: la pétition a été envoyée à la commission des pétitions du Grand Conseil le 23 juin 2005, puis à la commission du logement du Grand Conseil le 2 septembre 2005*).

S'agissant de l'intergénérationnel, les pétitionnaires ajoutent que la population des personnes âgées comprend une variété de gens dont certains ont peur et n'ont pas envie de vivre seuls et qu'une solution mixte où l'on mélange les générations correspond mieux à la vie normale.

Séance du 12 décembre 2005

Audition de M. Philippe Schneider, de la Coopérative Inti à Confignon

M. Schneider, ex-président de la Coopérative Inti, explique que le projet de coopérative a démarré il y a sept ans sur la base d'une réflexion sur le logement et la qualité de vie. Cette réflexion faisait suite au suicide d'une personne âgée de 85 ans qui, refusant d'aller en EMS, s'était jetée par la fenêtre un soir de Noël. On retiendra du projet qu'il a été imaginé comme une maison identique à une structure de village où les types d'habitants se mélangent et où les types de logements peuvent répondre aux besoins sociaux. L'immeuble, dans le quartier de Cressy à Confignon, abrite 19 appartements, dont un appartement de huit pièces géré par Pro Senectute. S'inspirant d'un exemple similaire à Sierre, et après avoir rencontré des représentants de la commune de Confignon, diverses instances de l'Etat et Pro Senectute, Inti a eu pour objectif de créer un appartement communautaire qui intégrerait des personnes âgées isolées, mais indépendantes et qui auraient envie de se retrouver au contact de gens du même âge et parmi des familles. L'appartement des personnes âgées est de plain-pied et comprend, outre les cinq chambres, une cuisine et une salle à manger communes, ainsi que trois salles de bains accessibles en chaise roulante. Il existe, par ailleurs, un local où se passent un certain nombre d'activités et le toit de l'immeuble qui sont accessibles à tous les locataires. L'immeuble entier est occupé, ce qui représente 62 personnes, dont la moitié sont des enfants.

Dans le cadre des questions posées par les commissaires, M. Schneider relève que l'appartement destiné à accueillir les personnes âgées abrite trois personnes actuellement. Il souligne que, à l'arrivée récente de la troisième personne, un homme, des problèmes sont apparus et qu'une assistante sociale vient, sur demande, faire le lien entre les locataires de cet appartement. Les autres locataires de l'immeuble font aussi des efforts pour accueillir le mieux possible ces personnes âgées. Interrogé sur les raisons pour lesquelles Pro Senectute peine à trouver des personnes pour cet appartement, il relève que les gens ne connaissent pas encore ce projet et que, à un certain âge, il est peut-être plus difficile de partager son espace avec d'autres. S'agissant d'un appartement communautaire, M. Schneider souligne qu'il est plus difficile à gérer qu'un appartement traditionnel, et que ce projet est appelé à durer. Questionné sur l'âge qu'il estime idéal pour intégrer un tel appartement et sur l'aspect homme/femme, il relève que la question de l'âge doit demeurer flexible et qu'il s'agit plus d'une question d'état d'esprit que d'une question d'âge. Il observe aussi que, à Sierre, les appartements sont mixtes et qu'il n'y a pas de difficultés particulières.

Quant au financement et aux relations avec les banques, M. Schneider précisera encore que, s'agissant d'une coopérative d'habitation, seuls 5% de fonds propres étaient nécessaires, 95% étant empruntés auprès d'une banque. Il explique que les banques n'étaient pas très intéressées par leur projet, parce qu'il n'y avait pas de terrain. Inti est finalement parvenu à trouver le financement grâce à l'assistance de personnes du Groupement genevois des coopératives, rôdées à ce genre de choses. La Banque cantonale de Genève et la Banque Coop leur ont fait des propositions et ils ont choisi la meilleure des deux, la Banque Coop. Le montant global d'investissement a été de 6,8 millions de francs.

Pro Senectute est un coopérateur et le loyer de chaque chambre de l'appartement est de 800 francs par mois. Le partenariat avec Pro Senectute est fixé à dix ans. A terme, en cas d'échec de cette expérience, l'appartement pourra toujours être adapté à d'autres types de locataires (étudiants, famille).

D'autres informations sont données, notamment en ce qui concerne les relations avec le quartier de Cressy. M. Schneider précise qu'Inti est arrivé au moment où la commune de Confignon se demandait que faire avec le quartier de Cressy, ce qui a été un avantage pour Inti. La commune de Confignon a donc suivi le projet et le soutient et, pour sa part, Inti essaie d'associer cette dernière aux activités culturelles organisées.

Enfin, M. Schneider dit se reconnaître dans la pétition du Conseil des anciens dont il partage l'analyse et les axes et, notamment, la notion de mixité des générations à l'intérieur des immeubles afin que les échanges aient lieu. Interrogé sur le Conseil des anciens, M. Schneider dit qu'il serait intéressé, le cas échéant, à participer à un groupe de travail avec ce dernier.

Séance du 9 janvier 2006

Audition de M^me^ Jacqueline Cramer, directrice de Pro Senectute

M^me^ Cramer précise que Pro Senectute, qui œuvre en faveur des personnes âgées, a créé un nouveau service qui étudie la question du logement. M^me^ Cramer remarque tout d'abord que la demande proposée par la pétition P-143 concerne une population nouvelle, les gens «qui vont bien» et qui ont entre 70 et 80 ans. Avant 70 ans, personne ne se considère comme vieux et n'a besoin d'un service particulier, souligne-t-elle. A propos des immeubles D2, elle remarque que, l'aide à domicile s'étant développée, les gens préfèrent rester chez eux plutôt que d'aller dans ce type de logements (appelés aujourd'hui habitations à encadrement social), qui n'offre pas plus de services et abrite, par ailleurs, beaucoup de cas sociaux. Il existe quelques lieux à Genève qui offrent des appartements plus confortables, mais à un prix nettement plus élevé.

M^me^ Cramer en vient ensuite à l'expérience pilote tentée par Pro Senectute dans le cadre de la Coopérative d'habitation Inti. Elle relève d'emblée que cette expérience n'est pas facile, car les locataires éprouvent des difficultés sur le plan de la vie communautaire, le temps d'adaptation à une nouvelle vie étant plus difficile à gérer à cet âge. C'est une grande décision à prendre que de choisir de partager son logement, souligne-t-elle. Cette expérience, récente, demande encore à être connue et n'est pas réservée aux seuls clients de Pro Senectute. Elle relève toutefois que la structure proposée est légère et viable en offrant un cadre de services aux personnes âgées. Elle bénéficie des services d'une aide-ménagère et d'une animatrice qui sert, notamment, à assurer la liaison avec la coopérative et à aider à la gestion de la vie communautaire. L'investissement financier s'est monté à 30 000 francs, soit une part sociale de la coopérative. Elle mentionnera également la ville de Dijon qui tente le même type d'expériences.

Elle évoquera aussi la question de la sécurité, avec la peur éprouvée par certaines personnes d'être seules la nuit et de ne pas savoir qui appeler si quelque chose se passait. S'agissant des EMS, elle souligne que le programme de construction doit se poursuivre du fait du manque de places offertes. Cette situation contraint les gens à rester à l'hôpital ou alors à domicile dans des situations extrêmement difficiles, en attendant d'avoir accès à un EMS.

M^me^ Cramer partagera encore d'autres constats, comme le refus des personnes âgées vivant dans un grand appartement de déménager pour un appartement plus petit et plus cher, ou encore d'héberger un étudiant. M^me^ Cramer se référera, pour étayer ses propos, à une étude de Pro Senectute effectuée à la demande de M. Unger.

Interrogée sur les données chiffrées par certains et certaines commissaires, M^me^ Cramer précise qu'il y a actuellement 65 000 personnes à Genève âgées de

plus de 65 ans. Trois mille personnes sont dans un EMS et il manque 1000 places. Elle relève encore que, selon la dernière étude relative à la planification de la santé, les EMS à Genève sont les plus chères au monde avec une journée coûtant l'équivalent de 300 francs, car ces institutions sont devenues des lieux de soins complets. Elle relèvera encore que le taux d'institutionnalisation à Genève est faible (6%), en comparaison avec la Suisse alémanique, où il s'élève à 12%, et que la durée de séjour en EMS est de trois ans.

Plus généralement, M[me] Cramer souligne que Pro Senectute est à la recherche de solutions à un niveau individuel pour l'instant, mais que ces solutions pourraient devenir collectives dans un deuxième temps. Personne ne veut devenir vieux et il est trop tard pour se lancer dans une expérience de vie communautaire à 70 ou 80 ans, alors que le problème se pose véritablement à cet âge. En même temps, il y a besoin d'avoir une variété de solutions et de polyvalence pour répondre aux besoins des personnes âgées. Le travail devrait se faire en amont, sur la reconnaissance de l'image du vieillissement. Sur le plan de la politique cantonale, M[me] Cramer relève qu'il n'y a pas eu beaucoup de réflexions menées autour d'autres options que les EMS en matière de logements et que, dans le cadre de nouvelles constructions ou de nouveaux quartiers, un service de proximité ne serait pas hors de prix.

Parmi les recommandations concrètes, M[me] Cramer serait d'avis que les architectes et les coopératives réservent un appartement au rez-de-chaussée ou au premier étage pour les personnes âgées et créent des lieux communs, comme la création d'une cafétéria ou d'une buanderie ouverte.

Séance du 13 février 2006

Audition de M. Marc Michela, maire de la commune de Meinier

M. Michela présente le projet, résultat d'un long processus: né il y a quinze ans à partir d'une consultation des habitants et des sociétés meynites par l'exécutif de Meinier, le projet devait répondre, notamment, à la demande des aînés en logements sociaux. Une enquête menée en 1991 sur la santé a permis de déterminer les préoccupations des habitants: l'intégration des jeunes, les départs non désirés des personnes âgées et les loyers trop élevés. Une pétition de 300 habitants a suivi, demandant la création d'un EMS sur la campagne Berthet. Plusieurs démarches ont été entreprises: mandat donné à l'Institut de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, édition d'un journal, organisations de débats avec les habitants. A partir des constats (problèmes de logement pour les personnes âgées et pour les jeunes familles**),** l'idée est venue de rassembler les générations à Meinier. Le projet a évolué et a intégré une autre collaboration avec l'Institut d'architecture de l'Université de Genève et

la création d'un groupe de travail comprenant élus, médecins et architectes. Un concours d'architecture a été lancé en juillet 2005 et les résultats ont été proclamés en février 2006. La commune n'a reçu pas moins de 100 demandes d'envoi du cahier des charges, 30 inscriptions et 15 projets. L'objectif du concours était double: avoir un lieu de rencontre pour l'ensemble de la population et créer des logements adaptés et protégés pour les personnes âgées indépendantes ou ayant un handicap léger.

Répondant aux questions des commissaires, M. Michela donne également des explications sur les espaces eux-mêmes (espaces rencontre, santé, social, traitement, restauration, petite enfance, etc.). Trente-cinq logements protégés et indépendants sont prévus, de trois à sept pièces, de loyers abordables pour des familles locataires. Les appartements sont adaptés aux seniors avec, notamment, un accès prévu pour les fauteuils roulants et des mains courantes. Il souligne aussi que le projet initial, avec la création d'un espace de logements intergénérationnel sur la campagne Berthet, s'est transformé avec la décision d'aménager cet espace sur le terrain de football et de déplacer le centre sportif sur la campagne Berthet.

A propos des coûts, M. Michela précise que les frais de concours d'architecture s'élèvent à 300 000 francs, ce qui est peu élevé, car tant l'Institut de médecine sociale et préventive que l'Institut d'architecture étaient intéressés au projet. L'ensemble des travaux devrait représenter 30 millions de francs. Le projet subira vraisemblablement encore quelques modifications en ce qui concerne le nombre d'appartements et de pièces. Le projet lauréat comporte 14 appartements de six à sept pièces, mais pourrait être modifié pour comporter 24 appartements de quatre à six pièces et 10 appartements de deux à quatre pièces pour les familles, 16 studios protégés et 4 appartements destinés aux aînés.

A une question d'une commissaire, il ajoute que, s'il devait y avoir des difficultés à trouver des personnes âgées pour occuper ces lieux, les studios pourraient aisément être convertis en logements pour étudiants. M. Michela précisera enfin que ce qui est souhaité, c'est la création d'un lien social de solidarité entre les familles et les personnes âgées. Sur chaque étage sera créé un espace de rencontre qui favorisera les liens. Tous les appartements pour les seniors sont prévus de plain-pied, mais il est envisagé de déplacer ces appartements au deuxième et troisième étage afin de prévenir les cambriolages. M. Michela insiste sur le fait que le projet pourra encore subir des modifications, notamment s'ouvrir aux coopératives d'habitation. Il pourrait aussi être envisagé de créer une fondation en y intégrant les trois immeubles déjà existants à Meinier. S'agissant de la superficie, M. Michela souligne que l'ensemble est composé de deux zones distinctes représentant quelque 29 000 m^2. Il conclut en précisant que ces logements se situent entre les D2 et l'EMS, habitats de transition qui font le plus défaut à Genève.

Séance du 6 mars 2006

Discussion et vote

Une commissaire des Verts rappelle les éléments de la pétition et de la lettre qui l'accompagne, tout en relevant que bon nombre des points soulevés par cette pétition figurent dans la motion M-530, à l'exception de quelques points figurant dans la lettre d'accompagnement tels que l'intégration dans les plans localisés de quartier (PLQ) et/ou toute nouvelle construction de logements pour les aînés. Elle se demande, en conséquence, si une telle pétition a lieu d'être. Notant toutefois l'intérêt de créer un groupe de travail tel que proposé par le Conseil des anciens, elle suggère le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec une recommandation portant sur la mise en place d'un tel groupe.

Un commissaire du Parti radical se déclare en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il souligne, toutefois, que certains aspects de la pétition sont très contraignants, notamment l'intégration dans les PLQ d'appartements destinés aux aînés ou encore la demande que les loyers soient fixés en tenant compte d'une population bénéficiant de l'AVS et d'un deuxième pilier. Il craint que cela n'entraîne la création de ghettos pour personnes âgées, riches ou pauvres. A ses yeux, la pétition mérite davantage que le classement, mais il convient de se montrer prudent quant à une éventuelle entrée en matière.

Une commissaire socialiste le rejoint en ce qui concerne le caractère contraignant de la pétition, tout en soulignant que, si certains pétitionnaires semblaient désirer la création de ghettos, d'autres étaient plus enclins à favoriser la mixité intergénérationnelle. Elle se déclare en faveur de la création d'un groupe de travail. Cette même commissaire, par ailleurs rapporteuse de la motion M-530, reviendra ensuite sur cette déclaration et, en fin de discussion, se dit en faveur de la consultation du Conseil des anciens plutôt que de la création d'un groupe de travail. Elle souligne que le Conseil des anciens existe déjà et qu'il serait préférable de mettre en place un outil intergénérationnel.

Un commissaire du Parti du travail, revenant sur la question de la prise en compte d'une population bénéficiaire de l'AVS et du deuxième pilier, explique que l'objectif de cette demande est d'obtenir des loyers modérés. Il souligne aussi une certaine incompatibilité entre l'aspiration du Conseil des anciens au silence et à la sécurité et la mixité intergénérationnelle souhaitée par la commission. Il souhaite le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec, pour recommandation, la création d'un groupe de travail.

Un commissaire libéral, faisant siens les arguments du commissaire radical, déclare aussi qu'il est irréaliste de poser des contraintes supplémentaires en matière de constructions et de rénovations et demande la mise de côté de la pétition.

Une commissaire démocrate-chrétienne reconnaît aussi le caractère très contraignant de la pétition et rappelle que le Conseil des anciens a été créé sous l'impulsion du Conseil administratif. Elle propose que le Conseil des anciens soit consulté par le Conseil administratif deux fois l'an sur la situation des personnes âgées.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre soulige que la notion d'aînés autonomes telle qu'elle est stipulée dans la pétition ne devrait nécessiter aucune structure, il propose donc le classement de la pétition, tout en rappelant que le Conseil des anciens a été créé par M. Rossetti, ancien membre du Conseil administratif. Une solution serait de développer les liens entre le Conseil des anciens et le Conseil administratif.

Une commissaire socialiste explique que la prise en compte d'une population bénéficiaire de l'AVS et d'un deuxième pilier dans la fixation des loyers n'est pas souhaitable.

Un commissaire radical s'interroge encore sur le document qui a été soumis aux personnes ayant signé la pétition: s'agit-il de la lettre d'accompagnement ou des conclusions figurant sur la feuille de pétition? De ce fait, il se dit prêt à voter le renvoi au Conseil administratif avec une recommandation si le vote ne porte que sur les conclusions de la pétition et non sur le texte de la lettre d'accompagnement qu'il estime exagéré. Un commissaire libéral demande que la lettre d'accompagnement soit jointe à la pétition.

Un commissaire du Parti du travail déclare s'opposer à cette proposition, car un groupe de travail aurait le mérite de lancer un processus de réflexion et pourrait représenter un outil précieux pour les politiciens. Il est rejoint en cela par une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Une commissaire socialiste relève enfin que la pétition a également été envoyée au Grand Conseil et que c'est le Canton et non la Ville qui construit.

Mise au vote, la recommandation suivante est acceptée par 6 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC) et 7 abstentions (3 S, 2 L, 2 UDC):

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de créer une commission consultative, composée notamment de divers spécialistes et chargée de fournir des indications sur la question: quels logements pour nos aînés?»

Soumis au vote, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-143 avec la recommandation ci-dessus est accepté par 6 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R, 1 DC) contre 4 non (2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (S).

Annexes:
- pétition et lettre d'accompagnement
- documents du Conseil des anciens
- Coopérative Inti

CdA

CONSEIL DES ANCIENS
DE GENEVE

PETITION « **HABITAT SENIORS** »
A l'attention du Grand Conseil et des Conseils Municipaux des Communes

POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LES AINES

(Genève compte 65.000 personnes de plus de 65 ans)

* **Adaptés à leurs besoins**
* **Favorisant les échanges de proximité**
* **Permettant de vivre indépendant**
* **Offrant sécurité et encadrement**
* **Proches des moyens de communication**

NOM	PRENOM	ADRESSE	LIEU	ANNEE NAISSANCE	SIGNATURE

CdA
reçu le 22.06
traiter par
après

CONSEIL DES ANCIENS
DE GENEVE

Madame Catherine GAILLARD-LUNGMANN
Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Pétition
« **HABITATS SENIORS** » pour la construction de logements pour les aînés

Mesdames et Messieurs
les députés et conseillers municipaux

Cette pétition est adressée au Grand Conseil, au Conseil Municipal de la Ville de Genève et aux Conseils Municipaux des Communes suburbaines. Elle a été lancée à l'occasion du Salon des Aînés des 11, 12 et 13 Mai 2005 et a récolté environ 500 signatures* démontrant que cette démarche répond à une forte demande de la population.

Rappel.
Genève compte actuellement environ 65 000 personnes ayant atteint l'âge de 65 ans. En 2020 ce chiffre atteindra les 85 000 et représentera le 15% de la population genevoise. Actuellement 17 immeubles/appartements accueillent 1 128 personnes alors que les 50 EMS (établissements médico-sociaux) peuvent héberger 3 285 personnes (chiffres cités dans le Rapport ORES).

Les projets EMS en construction ou à venir concernent des personnes très dépendantes.
Ce qui manque essentiellement à Genève, ce sont des structures se situant entre le domicile privé et une institution.

Notre groupe de projet s'est penché sur ce sujet de grande actualité. Il estime qu'il appartient maintenant aux Autorités de la Ville de le prendre en main et vous demande :

⇒ de réaliser la construction de logements pour les aînés encore autonomes :
- adaptés à leurs besoins
- permettant de vivre indépendants
- favorisant les échanges de proximité
- offrant sécurité et encadrement social
- proches des moyens de communication

⇒ d'intégrer dans les plans localisés de quartier et/ou dans toute nouvelle construction d'immeuble, des appartements destinés aux aînés ,

⇒ d'étudier des solutions variées, adaptées aux spécificités genevoises

⇒ de fixer le prix des loyers en tenant compte d'une population bénéficiant de l'AVS et d'un 2ème Pilier

⇒ de faire largement appel aux coopératives d'habitations, fondations pour la promotion de logements sociaux, caisses de pensions, investisseurs privés et sponsors

Un tableau comparatif des prix de loyer de 4 Résidences genevoises, assorti d'un budget type de résident seul ou en couple, a été réalisé par notre groupe de projet.

* les listes originales de signatures sont déposées auprès du Grand Conseil

CONSEIL DES ANCIENS de GENEVE

Eric SUBLET
Président

Monique PYTHON
Responsable du projet

Genève, le 17.06.05

Conseil des Anciens – 48, Montchoisy – case postale 6212 – 1211 Genève 6
Tél. et fax 022/ 735 79 35 – e-mail : anciens-geneve@freesurf.ch - http://www.geneve-ville.ch/anciens

CdA

Prix des loyers, repas et élément de budget pour personne seule et couple habitant les Résidences Trembley, Colladon, Jardins du Rhône ou Franchises

	Trembley		Colladon			Jardins du Rhône			Franchises		
	pers.seule studio	couple 2 pces	pers.seule 2 pces	couple 2 pces	couple 3 pces	pers.seule studio	couple 2 pces	couple 3 pces	pers.seule 2 1/2 pces	couple 3 pces	couple 3 pces attique
Loyer et charges	-	-	-	-	-	1342	1852	2235	567	740	970
Prix de pension 1)	3300	5560	2900	4150	4760	-	-	-	-	-	-
Repas pris au rest. midi ou soir	compris	compris	compris	compris	compris	405	910	910	405	910	910
Repas et pt déjeuner pris à domicile	compris	compris	500	1000	1000	500	1000	1000	500	1000	1000
Ass. RC et "ménage" de base	compris	compris	compris	compris	compris	30	35	35	30	35	35
Nettoyage appartement 2 h	compris	compris	compris	compris	compris	50	50	50	50	50	50
Nettoyage à fond 1 x an	compris	compris	compris	compris	compris	15	15	15	15	15	15
Blanchisserie	compris	compris	20	30	30	20	30	30	20	30	30
Loyer, repas et diverses prest.	*3300*	*5560*	*3420*	*5180*	*5790*	*2362*	*3892*	*4275*	*1587*	*2780*	*3010*
Assurance maladie de base env.	400	800	400	800	800	400	800	800	400	800	800
Raccordement TV et téléphone	100	150	100	150	150	100	150	150	100	150	150
Impôts	150	300	150	300	300	150	300	300	150	300	300
Garage	130	130	130	130	130	150	150	150	150	150	150
Loisirs, vacances et autres divers	600	1200	600	1200	1200	600	1200	1200	600	1200	1200
Total budget possible	***4680***	***8140***	***4800***	***7760***	***8370***	***3762***	***6492***	***6875***	***2987***	***5380***	***5610***

1) sont compris : un service de soins sur place 24 h. sur 24, l'animation par une équipe professionnelle (ateliers, salle de spectacles, excursions, etc.), une aide socio-administrative et d'autres prestations.

NB : les prix des prestations ont été estimés lorsqu'elles ne sont pas comprises dans le loyer ou le prix de pension

22 mars 2005 MONIQUE PYTHON (pour le groupe de travail HABITATS SENIORS du Conseil des Anciens)

LUNDI 20 DÉCEMBRE 2004
TRIBUNE DE GENÈVE

L'INVITÉE

Quels logements pour les aînés?

Le Conseil des Anciens de Genève (CdA) est un organe consultatif de réflexion, de concertation et de propositions, créé en 1995 et indépendant de toute tendance politique et confessionnelle, il bénéficie du soutien de la Ville de Genève. Il s'est donné pour but d'intéresser les aînés aux affaires de la collectivité, de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances pour donner des avis et émettre des recommandations aux autorités, dans les domaines de la vie municipale, cantonale et fédérale. Il s'efforce de développer et de coordonner l'action des divers organismes s'occupant des aînés.

Un groupe de travail «Habitats Seniors» issu du CdA s'intéresse depuis quelques mois à ce sujet. Le point de départ: Genève manque d'habitations pour le 3e âge et la manière de vivre sa le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi pour la construction d'EMS portant sur la réalisation de 195 lits. Le plan directeur EMS 2010, décidé il y a trois ans, commence donc à être réalisé, mais à un rythme ralenti, notamment en raison des mesures d'économie. Ce plan prévoyait la construction et la mise en exploitation, d'ici à 2010, de 1130 nouveaux lits EMS, soit une vingtaine d'établissements de 60 lits chacun.

Mais les EMS ne sont pas la seule solution pour loger les aînés.

Il existe déjà à Genève quelques «structures intermédiaires», c'est-à-dire des appartements pour aînés se situant entre un logement privé et un EMS. Ils sont destinés à des personnes retraitées ou ayant

Le groupe de travail «Habitats Seniors» a visité quelques-uns des appartements existants, notamment la Résidence Colladon, au Petit-Saconnex, les Jardins du Rhône, à l'avenue d'Aire, et les Franchises à la Cité Vieusseux. Il a eu des contacts suivis avec les directeurs ou les responsables de ces résidences. Il a également recueilli des renseignements et une documentation. D'autre part, le groupe de travail a réalisé un tableau comparatif des prix de location comportant le budget d'un résident seul ou en couple. Ce tableau peut être consulté sur le site du Conseil des Anciens *www.conseils-anciens-ge.ch*

Ce tableau donne des renseignements intéressants et utiles pour les aînés. Il montre que les prix varient considérablement d'une résidence à l'autre. Ainsi,

MONIQUE CÉCILE PYTHON

*Initiatrice du projet «Habitats Senior» du Conseil des Anciens de la Ville de Genève **

«Les EMS ne sont pas la seule solution pour loger les aînés.»

pris un repas par jour) à la résidence Colladon, à 1342 francs aux Jardins du Rhône et à 567 francs pour un appartement de 2,5 pièces aux Franchises. Si l'on prend en compte toutes les dépenses (loyer, repas, soins, assurances, impôts, transport, loisirs, etc.), le budget pour une personne seule s'élève à 4990 francs à Colladon, à 3947 francs aux Jardins du Rhône et à 3172 francs aux Franchises. Il y a des listes d'attente dans certaines résidences!

Le groupe de travail du CdA «Habitats Seniors» s'est fixé pour objectif d'encourager la réalisation de tels logements (appelés plus généralement D2) confortables et fonctionnels, pour permettre à leurs locataires d'y recréer un cadre familier. Ces logements devraient être loués à des prix abordables pour des personnes ayant un revenu qui se situe juste à la limite de l'octroi d'une subvention. Ils devraient être situés de préférence en zone urbaine, proches des moyens de transports et offrir toutes garanties de sécurité, allant jusqu'à une assistance médicale en cas de besoin. Il s'agit aussi d'encourager les aînés à faire le pas d'un déménagement en «institution», où ils pourraient jouir encore longtemps de l'indépendance à laquelle ils tiennent encore, tout en leur permettant de conserver leur environnement socioculturel.

** Le Conseil des Anciens de Genève, actuellement présidé par M. Dominique Montant, est un organe consultatif de réflexions, de concertation et de propositions. Il a été créé en 1995, à l'initiative du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève. www.conseils-anciens-ge.ch*

La façon de vivre sa retraite a bien changé...

ici,
tout a été conçu pour faciliter votre vie

Encadrement et présence 24h. sur 24h.

Appartements et studios avec cuisines aménagées.

Café-restaurant ouvert au public.

Ouvrage no 785

«LES CRETS DE VESENAZ»

Ensemble résidentiel
VESENAZ - GE

LES JARDINS DU RHÔNE
RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Maison de retraite du Petit-Saconnex — Lieu de vie

Avec vous, les Amandiers fleuriront

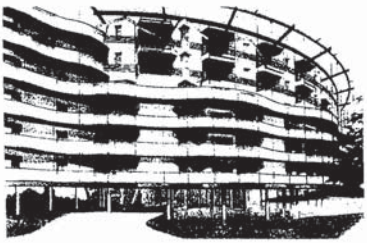

Un concept résolument nouveau

Le projet de bâtiment "Les Amandiers" de la maison de retraite du Petit-Saconnex se prête au développement des relations respectivement intimes, personnelles, sociales et publiques à l'intérieur même de l'établissement. Cette caractéristique paraît primordiale dans ce qui constitue le cadre de vie quotidienne des personnes agées. Elle sera la première vertu de l'édifice que l'on s'apprête à réaliser, où les logements et, plus généralement, la vie s'organise autour d'un vaste atrium éclairé zénithalement, qui constitue le principal "espace relais". Il confère de surcroit à l'immeuble sa forme, son caractère et son originalité, en même temps qu'il se prête al'optimalisation souhaitée du bilan énergétique, grâce notemment à la réduction sensible du rapport entre la surface utile et celle de l'enveloppe du bâtiment.

Le Foyer Carougeois,
une œuvre de pionniers

RESIDENCE DES FRANCHISES

8, CITE VIEUSSEUX

1203 - GENEVE

Innovation! 018-247200
Nouvelle forme d'habitat pour les aînés
Retraités
Pro Senectute cherche encore
4 locataires
pour son appartement communautaire à Cressy: chambre individuelle, locaux communs, services adaptés.
Tout renseignement: ☎ 022 06 / 09 66

PROPRIETE DE LA FONDATION DES LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES OU ISOLEES (F.L.P.A.I.)

GENEVE

Une coopérative installe tout un village dans un immeuble à Confignon

coopérative INTI
inauguré samedi.

HABITATS SENIORS
Notre projet :
Encourager les pouvoirs publics
et les institutions privées
à construire des logements destinés
aux aînés encore autonomes,
en complément des 32 EMS,
en cours de construction ou rénovation.
Responsable du projet : Monique Cécile Python
Conseil des Anciens de Genève
1

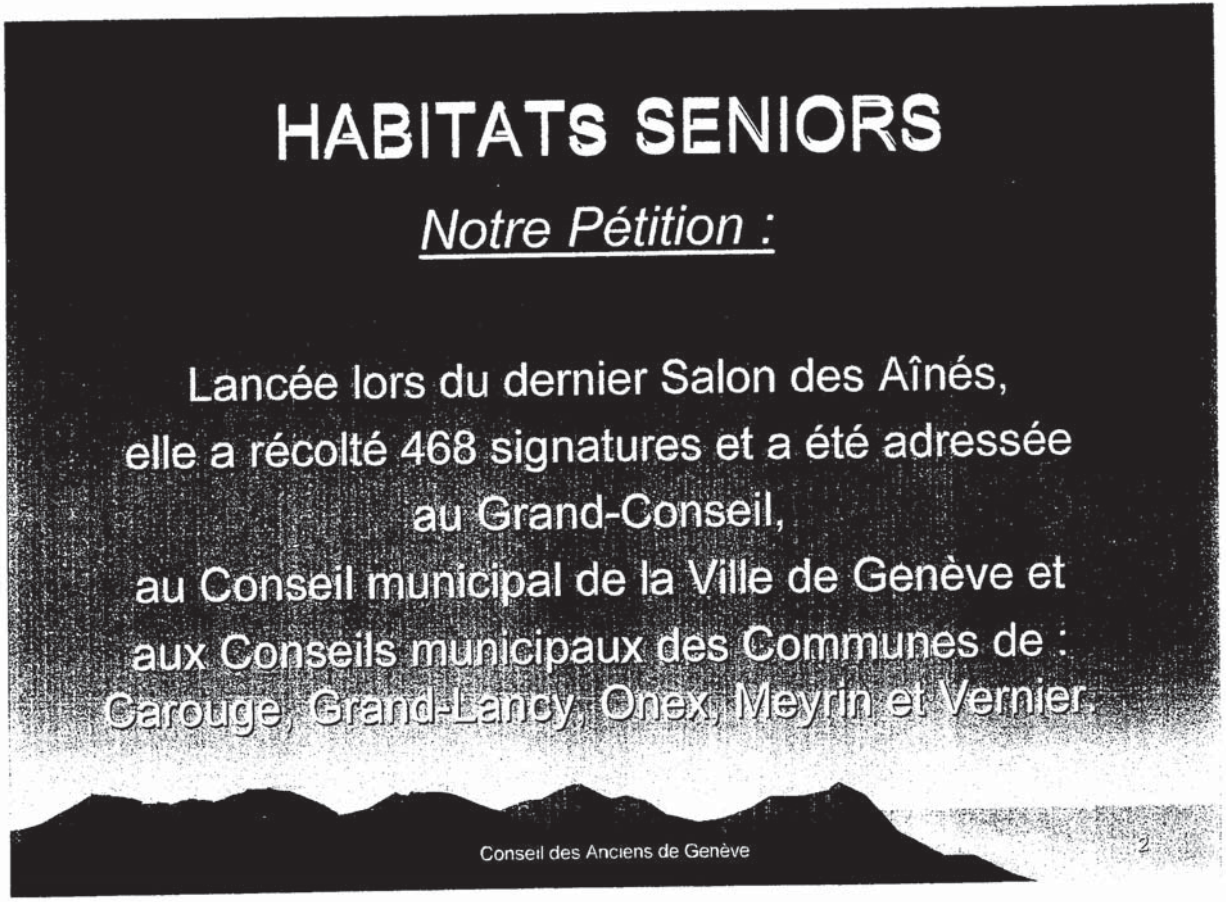
HABITATS SENIORS
Notre Pétition :
Lancée lors du dernier Salon des Aînés,
elle a récolté 468 signatures et a été adressée
au Grand-Conseil,
au Conseil municipal de la Ville de Genève et
aux Conseils municipaux des Communes de :
Carouge, Grand-Lancy, Onex, Meyrin et Vernier.
Conseil des Anciens de Genève
2

HABITATS SENIORS
Quelques chiffres :
Genève compte actuellement
65 000 personnes
ayant atteint l'âge de 65 ans.
En 2020 ce chiffre sera de
85 000 personnes et représentera
Conseil des Anciens de Genève
3

HABITAT SENIORS
Situation actuelle :
1100 personnes sont logées
dans des appartements de type D2
alors que
3200 personnes sont hébergées dans
les 52 EMS existants
(établissemen médico-sociaux)
Conseil des Anciens de Genève
4

HABITAT SENIORS

Mais encore …

- Les 32 projets EMS en cours de rénovation ou en construction sont destinés à des personnes très dépendantes.
- Le système des aides à domicile est coûteux.
- Ce qui manque maintenant impérativement à Genève, ce sont des « structures intermédiaires »

HABITAT SENIORS
Structures intermédiaires pour les aînés :
- vivant en grande partie encore autonomes
- heureux de pouvoir profiter de leur liberté et indépendance
- souhaitant cultiver des échanges de proximité
- demandant à vivre en toute sécurité tout en pouvant bénéficier d'un encadrement social
Conseil des Anciens de Genève
6

HABITAT SENIORS

A l'avenir il faudrait :

- intégrer dans les PLQ que ce soit en ville ou dans les communes, des appartements destinés aux personnes de plus de 65 ans,
- étudier des solutions variées, adaptées aux spécificités genevoises,
- fixer le prix des loyers en tenant compte des

HABITAT SENIORS
Un projet pour notre avenir !
• faire appel aux Coopératives d'habitations,
Fondations pour la promotion d'habitats sociaux,
Caisses de pensions,
investisseurs privés et sponsors !
• soutenir également toutes initiatives visant à
augmenter les logements à Genève !
Conseil des Anciens de Genève
8

CdA

CONSEIL DES ANCIENS DE GENÈVE

www.conseils-anciens-ge.ch

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association de réflexions et de projets

Un organe consultatif de réflexions, de concertation et de propositions.

Indépendant de toute tendance politique et confessionnelle.

Créé en 1995 à l'initiative du Département des affaires sociales de la Ville de Genève.

Pour valoriser le potentiel d'expérience des aînés.

Membre actif de la vie sociale de Genève.

www.conseils-anciens-ge.ch

NOS OBJECTIFS

Promouvoir la place des aînés
dans la société.

Favoriser leur participation à la vie
des communautés locales.

Inciter à réfléchir, proposer et réaliser
des actions d'intérêt général,
dans le cadre des communes
et du canton de Genève.

Développer des relations avec
les collectivités publiques
et privées,
sur des objectifs communs.

CdA

www.conseils-anciens-ge.ch

NOS ACTIVITÉS

Lancer et réaliser des projets d'intérêt général

Réalisations:

La Bourse du Bénévolat sur Internet
www.benevoles-ge.ch
Forum des Anciens

Projets:

Place des aînés dans la société.
Assurance pour un financement des soins de longue durée.
Etude d'un abonnement général et de cartes journalières à des périodes limitées.
Valeur du point du tarif médical (Tarmed).

Publications:

«Evolution de la retraite» (1998).
Pour une retraite active et une meilleure collaboration entre organismes publics et privés.
«La retraite, une carrefour: que choisir?» (2000).

CdA

www.conseils-anciens-ge.ch

Vous êtes retraité/e.

Vous avez plus de 55 ans.

Vous vous intéressez aux problèmes des collectivités publiques et privées à Genève.

Vous avez du temps libre.

Alors,
venez nous rejoindre!

CdA

CONSEIL DES ANCIENS

Rue Montchoisy 48
Case postale 6212
1211 Genève 6
Téléphone et fax: 022 735 79 35
Mail: anciens.geneve@freesurf.ch
Web: www.conseils-anciens-ge.ch

REALISATION TRAJETS CONCEPT - GENÈVE

INTI

Présentation de la coopérative d'habitation INTI

INTI est une coopérative d'habitation sans but lucratif. Le terrain où nous avons construit se trouve à Cressy, sur la commune de Confignon, à deux pas du centre sportif des Evaux. Depuis sa création, la coopérative INTI poursuit une démarche de développement des relations sociales. Sa conception est pensée avec le désir d'à la fois offrir des logements de qualité, aux prix les plus bas possibles, mais aussi de partager un certain nombre de locaux (salle commune, buanderie), ainsi que de favoriser les échanges entre cultures et entre générations. La coopérative cherche à être un lieu ouvert, propice à l'intégration et aux échanges, plutôt qu'un espace exclusivement privatif.
S'investir dans une coopérative d'habitation comme INTI, permet de concevoir et de réaliser un projet d'habitation collective à échelle humaine, au travers du dialogue et de la richesse des interactions individuelles. Cette démarche permet de prendre une part active à l'élaboration et la gestion de son cadre de vie. À ce titre, nous portons aussi une grande attention au choix des matériaux utilisés, et au type d'énergie consommée.

La coopérative est inscrite au registre du commerce. Elle est constituée d'une assemblée générale et d'un comité. Elle est membre de l'Association Suisse pour l 'Habitat (ASH) et du Groupement Genevois des coopératives. Nous travaillons avec l'Office Cantonal du Logement, car un bon nombre de nos logements seront subventionnés. La coopérative est au bénéfice d'un droit de superficie octroyé par l'Etat sur 99 ans. Le système de la coopérative implique que les membres payent des parts sociales initiales (environ 10'000.-) pour 1 trois pièces (des aides de l'Etat sont possibles), parts sociales qui sont remboursées lors du départ du coopérateur. Sinon, un loyer est perçu mensuellement, loyer pour lequel des subventions de l'Etat peuvent être versées durant 25 ans.

Voici quelques exemples concrets issus de la pensée INTI :

- Une salle commune avec un feu de cheminée ainsi qu'un espace cuisine. Cette pièce, située de plein-pieds, côté sud, est le lieu où les coopérateurs peuvent se retrouver pour toutes sortes d'occasions (repas, fêtes, concerts, soirées de contes et animations diverses). L'utilisation mensuelle de notre four à pain permet aussi de faire le lien avec nos voisins du quartier que nous ne manquons pas d'inviter pour partager ces moments conviviaux.
- Pour profiter du soleil ou pour prendre un petit apéro, 180 m2 de la toiture est à disposition des habitants.
- Un appartement de huit pièces est géré par Pro-Senectute, qui y loge cinq personnes âgées. Celles-ci vivent en communauté, ayant chacune une chambre privée confortable qui donne sur une cuisine, un salon et une salle à manger commune. Ce projet-pilote vise des personnes retraitées, encore valides, mais qui souffrent de solitude. Les relations se font donc tant à l'intérieur de cet appartement, qu'au sein de la coopérative, où toutes les générations peuvent ainsi se rencontrer au gré des envies.
- Notre eau chaude est fournie par l'usine d'incinération des Cheneviers et une partie de l'électricité est produite par le soleil. Notre immeuble fonctionne donc sans mazout.
- Nous avons contacté la société de partage de voiture « Mobility », afin qu'une de leurs voitures soit stationnée dans notre parking. Une voiture de partage devrait encourager les coopérateurs à n'avoir qu'une seule voiture. Là aussi les personnes intéressées du quartier pourront profiter de cette possibilité économiquement et écologiquement très intéressante.
- Une salle de musique; un atelier bois et un espace de billard sont disponibles au sous-sol
- Un cours de Taï-Chi et d'autres animations sont proposées aux habitants de Inti et du quartier

L'immeuble qui abrite INTI est de taille agréable et abrite dix-neuf appartements. Il y a trois 3 pièces, trois 4 pièces, trois 5 pièces, huit 6 pièces, un 7 pièces et un 8 pièces. Outre l'appartement pour les personnes âgées (inscription auprès de Pro Senectute 4, rue de la Maladière, 1205 Genève). Si notre démarche vous intéresse vous pouvez aussi consulter notre site internet (www.monpetitcoin.com/inti) où vous trouverez de plus amples informations ainsi que les plans du projet, les statuts de la coopératives, les dernières photos et des liens utiles.

Coopérative INTI – c/o Laurent Fontaine – 5, rue Ed.-Vallet – 1232 Confignon
Tél : 022 793 32 35
http://www.monpetitcoin.com/inti/